

# Wolu-Inter-Quartiers ... ... en action

BELGIQUE – BELGIE  
P.P.  
1200 BRUXELLES 20  
1/3380

Avril 2007

MENSUEL N° 107 de l'asbl Wolu-Inter-Quartiers

Av. du Capricorne, 1A à 1200 Bruxelles

Bureau de dépôt : 1200 Bruxelles 20 – P 401101 – Ne paraît pas en juillet ni en août.

Ed. resp.: J. Clocquet, av. du Capricorne, 1A à 1200 Bruxelles

## Urbanisme

RTL est à peine parti de l'avenue Ariane qu'un nouveau projet y voit le jour juste à côté.

En effet, il est prévu d'y construire un grand commerce spécialisé (Caméléon) de près de 8.000 m<sup>2</sup>, une crèche et une conciergerie, d'implanter des parkings couverts et non couverts, de réhabiliter une ancienne décharge et d'aménager des espaces verts,... le tout sur le terrain vierge situé à gauche en montant l'avenue Ariane (entre Ariane 5 et l'imprimerie François).

Signalons que le promoteur s'engage à être attentif aux aspects environnementaux ; ces aspects sont d'ailleurs développés dans le dossier de présentation :

- choix des matériaux en fonction de leur bilan environnemental (fabrication, utilisation et recyclage) ;
- système de refroidissement et de ventilation naturelle du bâtiment et des parkings ;
- création d'une toiture verte ;
- optimisation de l'éclairage naturel ;
- utilisation d'énergies renouvelables (projet d'une éolienne de 50 kW après un an, cellules photovoltaïques pour l'éclairage extérieur, chauffage solaire thermique pour l'eau chaude) ;
- récupération de l'eau de pluie pour les sanitaires, l'entretien et le nettoyage.

Le projet parle également d'intégration au quartier car il est prévu la création d'une crèche de quartier et l'accessibilité à la cafétéria en dehors des jours d'ouverture.

Notons à ce propos que ce grand commerce spécialisé est ouvert également le dimanche.



Nous profiterons de la commission de concertation du 17 avril pour obtenir des précisions quant à l'ensemble des techniques proposées par le promoteur.

Il reste cependant l'aspect de la mobilité. Ce projet prévoit un parc de stationnement de 140 emplacements couverts et 160 emplacements à l'air libre, ce qui est important. De plus, cette nouvelle demande ne peut pas être isolée du contexte dans lequel il s'inscrit. A côté et en face, les bureaux attirent de nombreux navetteurs. Non loin de là, les immeubles de logements poussent comme des champignons, apportant leur lot de véhicules et la grande surface commerciale Cora a sa propre clientèle. De plus, l'avenue Marcel Thiry sert de voirie de délestage lorsque l'auto-  
route est encombrée.

En ce qui concerne le stationnement, il faut souligner qu'actuellement la zone visée par le projet est occupée par un parking (à notre avis illégal) de plus ou moins 150 emplacements qui dessert Ariane 5 et Ariane 7 ; où vont aller ces véhicules ?

Il faut également mettre cette en-

quête en parallèle avec une enquête mixte, également en cours de procédure pour la zone voisine (Ariane 5) et qui concerne notamment le stationnement.

En matière de mobilité, afin que la circulation transite moins dans les quartiers, nous demandons de prévoir des accès entrée et sortie directement vers l'autoroute de Liège. Il pourrait être prévu une voirie entre Ariane 5 et 7 et ce nouveau projet pour délester plus directement toute l'avenue vers l'autoroute. Un peu selon la même méthode que celle qui a été adoptée dans le cadre de l'agrandissement du Cora.

*Bernard Devillers*  
Coordinateur

**La soirée « Le Racisme au quotidien » organisée par Wolu-Inter-Quartiers et prévue dans le cadre de l'action « Mieux vaut en parler » est déplacée du 8 mai au 22 mai.  
Plus de détails dans notre prochain bulletin.**



## La corniche

Eloignée du regard et peu accessible, la corniche est un élément intéressant. Elle est composée d'un ensemble de moulures simples ou composées d'origine architecturale façonnant le couronnement d'une façade d'un véritable chapeau. Elle est soutenue par des consoles, scandée par des mordillons ou alourdie de toupies qui évoquent la fonction de rejet d'eau du lamier.

Selon les époques, les styles et la richesse du propriétaire, la corniche est plus ou moins travaillée par des éléments décoratifs.

Son rôle est important car en recueillant les eaux qui s'écoulent de la toiture, elle protège la façade.

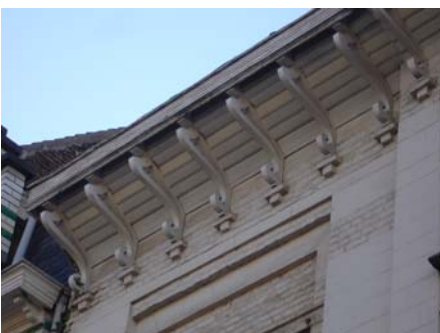
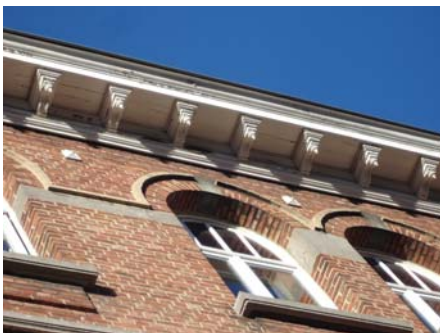
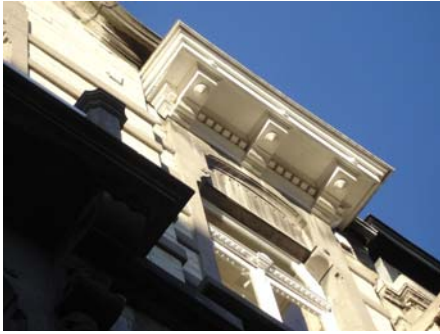
La corniche est un élément qui apparaît tardivement dans la construction du XVII<sup>e</sup>.

Jusqu'à la dernière décennie du XIX<sup>e</sup>, la maison possède toujours une corniche en bois.

La corniche « Art Nouveau » se signale par de spectaculaires formes originales : chaque modèle étant souvent unique et indissociable du rythme spécifique de la façade. A suivre.

*Geneviève Vermoelen*

Sources d'informations : Archives d'Architecture Moderne.





## Hof-ten-Berg

### Tout cela est-il bien légal ?

Qu'un propriétaire entretienne son bien, cela semble normal.

Qu'un propriétaire clôture son bien, ce serait même obligatoire !

Mais quand tout cela se passe sur une zone conflictuelle, on peut se poser certaines questions.

A notre gauche, le promoteur veut construire et s'appuie pour cela sur le PRAS et le PPAS. A notre droite, riverains et associations de défense de l'environnement s'y opposent en s'appuyant sur la valeur biologique de cette zone et sur la prescription générale 0.4. du PRAS qui interdit les actes et travaux amenant à la réduction de la surface de plans d'eau de plus de 100 m<sup>2</sup>.

Chacun fait valoir ses droits :

- suite à son recours au Gouvernement contre le refus initial des permis d'urbanisme et d'environnement, le promoteur a obtenu le permis d'urbanisme fin août 2006 ;
- les riverains en intentant un recours auprès du Conseil d'Etat contre le permis d'urbanisme délivré, pour vice de procédure – ce recours étant toujours à l'instruction.

Enfin, le permis d'environnement est toujours en cours d'instruction suite au recours du promoteur.

Jusque là, des armes légales en quelque sorte.

### Le sont-elles toujours ?

On peut se poser la question si on estime qu'en vidant par deux fois le bosquet marécageux dans les égouts, et cela en présence des représentants communaux sans réaction, le promoteur enfreint la prescription 0.4. du PRAS décrite plus haut. Pour nous, très clairement il se met hors la loi. Mais qui réagit ? La Commune, non ! La Région, non plus ! l'IBGE, pas plus ! L'ASEPRE a demandé quelle était la position de la Commune vis-à-vis de cette « vidange » ; à ce jour pas de réaction !

On peut se demander qui est chargé de faire respecter les règlements urbanistiques. C'est certainement toujours l'« autre » !

De plus, plusieurs personnes ont proposé à la Commune de placer un batardeau en bois fixe au niveau de la grille d'évacuation afin de maintenir le bosquet marécageux à son niveau « habituel » : pas de réponse non plus !

Enfin, sous prétexte d'enlèvement du bois abattu et mort, les bulldozers ne se sont pas privés pour écraser au maximum le biotope et, notamment, la station de grandes prêles, et cela en pleine période de reproduction des batraciens ! Intervention interdite également.

Nous allons écrire au Collège des Bourgmestres et Echevins pour connaître la position officielle de la

Un égout pour vider la mare « naturellement » ...



... et un bulldozer pour écraser le biotope « définitivement » ?

Où est le problème ?



Commune quant à l'évacuation permanente d'une mare naturelle dans les égouts et demander ce que la Commune compte entreprendre pour y mettre fin.

Bernard Devillers

## Sale temps pour la mare au Val d'Or

Bésix vient à peine de recevoir un avis favorable de la commission de concertation pour aménager un espace vert sur une bande de 15 mètres le long des bâtiments déjà construits qu'il a envoyé ses engins de terrassement bien plus loin que nécessaire. Ils se sont promenés jusqu'au pied de la mare pour ne pas dire dans une partie de celle-ci.



En fin de compte, c'est le promoteur qui, à sa façon, « préserve (et détermine) la zone d'étendue maximale de la mare, qui respecte à sa façon le caractère naturel des environs tout en ne modifiant pas le comportement hydraulique des zones humides concernées » - une des conditions de l'avis de la commission de concertation du 13 février 2007.

Afin d'aménager leur espace pour lequel à notre connaissance le permis n'est certainement pas encore délivré, il n'y avait aucune raison d'aller aussi prêt de la mare... à moins que cela ne soit intentionnel. Et la Commune, que fait-elle ? Elle doit pourtant bien savoir que c'est une zone très sensible qui mérite sûrement une surveillance accrue.

**Le terrassement s'est poursuivi jusqu'au pied de la mare, bien au-delà de la bande des 15 mètres autorisés !**

COMITÉ DU QUARTIER SCHUMAN-BOULEAUX-PEUPLIERS  
a.s.b.l.

## Quatrième grande brocante du quartier.

Le dimanche 13 mai 2007, entre 8h et 15h, vous pourrez tout à la fois vous débarrasser d'objets devenus, pour vous, inutiles, ou en acquérir d'autres, dont vous rêviez !!

Alors n'hésitez pas à réserver votre ou vos emplacements auprès de notre président, Marcel De Rongé, en appelant le 0472/475.024 et ceci avant le 10 mai 2007.

**Vous inscrire ?** Le prix des emplacements est de 10 € par emplacement de 3 mètres (il y a encore des emplacements disponibles).

**Nous rencontrer ?** Rendez-vous au stand du Comité du quartier, où vous trouverez diverses boissons rafraîchissantes, et de quoi vous sustenter (sandwiches, hot-dogs, etc...).

**Un château gonflable et du grimage sont prévus pour l'enchantement des enfants et cela de façon tout à fait gratuite !!!**

## agenda

sur le Parvis Saint Henri

### LE DIMANCHE

22 AVRIL 2007  
de 7h30 à 13h00

Brocante de vêtements et jouets  
pour enfants

Membres 2006  
Réduction d'1 € en timbres  
Participation : 6 €  
Pas de réservation



LA LIGUE DES FAMILLES



Woluwe-Saint-Lambert

COMITE DE QUARTIER DU PARVIS ST. HENRI

Chantal DRANSART  
02 / 762.39.22 de 10h à 20h  
e-mail : chantal.dransart@chello.be

## S'en mêler ou pas ?

### Comment se positionner face à la sexualité de ses adolescents ?

**Le mercredi 25 avril 07 à 20h**

Soirée-débat animée par Sonia de Crane et Chantal Vercauteren, sexologues cliniciennes et éducatrices à la vie affective et sexuelle.

#### Centre Les Pléiades

avenue du Capricorne 1A à Woluwe-Saint-Lambert

Entrée : 3 € membre / 5 € non-membre

Renseignements : Annie Bergot au 02 731 47 37  
et Sophie Visart au 02 733.01.50

Une organisation de la Ligue des Familles de Woluwe-Saint-Lambert  
et de Wezembeek-Oppem.

## Grand nettoyage de Printemps

Le bâtiment Thomas & Piron, en construction à l'avenue Jean Monnet, se situe en bordure du « sentier écologique », lequel longe lui-même la zone verte protégée par le PRAS.

On constate, depuis belle lurette, que les entreprises travaillant pour le compte de Thomas & Piron, ne se soucient guère de l'environnement, de la nature et de l'existence même de ce « sentier écologique ».

Les nuisances causées par cette construction pour l'environnement, la totale négation de l'existence de la zone verte et de la pollution engendrée par cette construction (papiers, déchets en tous genres et entreposages de matériaux de construction sur la zone verte), ne semblent pas gêner ce promoteur. C'est un scandale !!!

Une intervention auprès des services communaux compétents a déjà permis de faire enlever, en partie, les matériaux entreposés sur la zone verte, mais les déchets de toutes sortes sont toujours présents.

C'est pourquoi, le **samedi 21 avril 2007, à partir de 10h**, dans le cadre du Grand nettoyage de Printemps, nous procéderons au nettoyage du « sentier écologique » entre le fonds du Clos des Peupliers et le plateau du Val d'Or.

Rendez-vous à 10h à hauteur du bâtiment en construction Thomas & Piron, à l'avenue Jean Monnet. Munissez-vous de gants et de bottes, nous prévoyons les sacs.

Comité Schuman - Bouleaux - Peupliers

La Commune finit d'installer à l'avenue Jaspers un système ralentisseur de vitesse en dur afin de remplacer l'ancien. Celui-ci, placé à la demande du comité de quartier Hof-ten-Berg dans le cadre de la « Semaine de la Mobilité », avait souffert avec le temps. Avec en complément l'installation de bacs à fleurs, voici un passage piétons bien sécurisé.

## Vu à l'avenue Jaspers à Hof-ten-Berg



Les textes signés n'engagent que leurs auteurs.

Des informations sur nos activités, sur les comités de quartiers et leurs représentants ?  
Contact : coordinateur : Bernard Devillers - Tél/Fax 02 762 39 44 ou en cas d'urgence 0478 42 47 83  
Email : woluinterquartiers@hotmail.com - Site : www.wiq.be - CCP n°000-0392213-42

Abonnement  
au Bulletin : 5 € / an



## **Développement durable : mobilité et énergie**

L'application du concept de développement durable est devenue incontournable et englobe de nombreux domaines tels l'alimentation, la mobilité, l'énergie, la consommation, l'agriculture, la biodiversité et bien d'autres encore. Tous ont un rapport direct à l'urgence du moment qui est la réduction des émissions de gaz à effet de serre qui induisent le réchauffement climatique.

Pour préserver la planète, chaque habitant devrait émettre 2 fois moins de CO2 soit 2,5 T/an.

Le belge avec ses 12 tonnes émet donc à peu près 5 fois plus de CO2 à lui tout seul.

La responsabilité individuelle est donc bien réelle puisque les comportements individuels sont responsables de 50 % des émissions des gaz à effet de serre ([www.defipourlaterre.be](http://www.defipourlaterre.be)).

Nous possédons actuellement toutes les connaissances et les technologies nécessaires pour réduire ces fameux gaz mais il faut la volonté collective et individuelle de mettre ces connaissances et ces techniques en œuvre mais aussi et surtout de reconsidérer notre mode de vie.

C'est une réelle révolution de la manière dont on consomme, dont on produit l'énergie, dont on se déplace qu'il faut entamer. La parcimonie est désormais de rigueur.

Si on ne fait rien « *on va alors vers un climat que la Terre n'a plus connu depuis plus de 2 millions d'années, un climat qu'aucun être humain n'a jamais connu... Si on ne fait rien, le tableau risque d'être assez sombre... Nous irons alors vers un monde qui sera très peu agréable à vivre pour nos enfants* » dit Jean Pascal van Ypersele.

### **Mobilité**

Le secteur des transports vient, après l'élevage, au second rang des responsables des émissions des gaz à effet de serre : en effet, selon le dernier rapport de la FAO rendu public fin novembre 2006, on y apprend avec effarement que la contribution du secteur de l'élevage au réchauffement climatique mesurée en équivalent CO2 s'élève à 65 %.

Le niveau maximal d'émission que la terre peut supporter pour stopper l'accroissement de l'effet de serre est de 1,8 TeqCO2 par personne/an.

Cela correspond à 1 aller simple Paris Pékin en avion ou 10.000 km en voiture petite cylindrée ou encore les émissions moyennes annuelles d'un logement récent de 60 m2.

C'est dire qu'il faut comptabiliser tous nos rejets de CO2, optimiser nos déplacements et enfin adapter nos modes de déplacement à nos besoins réels.

En ville, actuellement, 50 % des trajets en voiture font moins de 3 km.

Sur le 1<sup>er</sup> km (moteur à froid), une voiture consomme 50 % de carburant en plus et pollue 4 fois plus.

La combustion d'1 litre d'essence produit 2,4 kg CO2.

En ville et en moyenne, un 4x4 consomme 40 % de carburant en plus, rejette plus de CO2 et occupe plus d'espace qu'une voiture moyenne.

En ville, la surconsommation de carburant liée à la climatisation du véhicule est de 31 %.

Chaque km non conduit avec une voiture réduit les émissions de CO2 de 145 gr.

Chaque voiture qui n'a pas été produite réduit la consommation d'énergie de 50.000 kWh.

Un ménage moyen consomme annuellement 3000 kWh.

En milieu urbain, aucun doute possible : les transports en commun sont à privilégier.

Un bus rempli (35 à 40 personnes) permet de retirer 40 véhicules de la route aux heures de pointe et d'économiser 70.000 l de carburant/an.

Par km et par personne, le tram consomme 15 fois moins d'énergie que la voiture.

Et pourquoi ne pas adopter les modes de déplacement à émission zéro et bons pour la santé de surcroît à savoir la marche à pied et/ou le vélo quand c'est possible.

La région de Bruxelles Capitale a instauré une prime Bruxell'air qui a pour objectif d'encourager les automobilistes à renoncer à leur voiture au profit de moyens de déplacements plus respectueux de l'environnement : transports publics, vélo, marche et car-sharing Cambio.

Si vous remettez votre plaque d'immatriculation et renoncez à votre voiture, vous recevez :

- soit un abonnement d'un an pour les transports en commun sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale et un abonnement Cambio Start d'un an sur le territoire de la Région.

- soit un abonnement Cambio Start d'un an et une prime vélo (de 400 € maximum).

Si en plus de la radiation de la plaque, vous faites procéder dans un centre agréé, à la destruction de votre voiture immatriculée avant le 1er janvier 1997, vous recevez :

- soit un abonnement de 2 ans pour les transports en commun sur le territoire de la Région et un abonnement Cambio Start d'un an, tous deux renouvelables une fois.

- soit un abonnement de 2 ans pour les transports en commun sur le territoire de la Région, un abonnement Cambio start d'un an renouvelable une fois et une prime vélo.

- soit un abonnement Cambio Start d'un an renouvelable une fois et une double prime vélo.

La voiture est certes polluante mais que dire de l'avion.

Un seul aller/retour Bruxelles/New-York émet l'équivalent de 4 tonnes de CO2/passager.

Quelques vols par an pour des destinations méditerranéennes avec l'une ou l'autre compagnie low cost et notre empreinte écologique égale celle de l'américain moyen.

L'avion doit être évité sur des courtes et moyennes distances (300 à 700 km).

Pour ces distances, le train est le mode de déplacement le moins dangereux et de beaucoup le moins polluant.

En outre, il convient également de signaler que l'avion est tellement "énergivore" qu'au stade actuel des technologies, seules les énergies fossiles (à haute concentration énergétique) peuvent être utilisées ce qui signifie qu'à moyenne échéance, aucune solution de rechange n'existe et que par conséquent, ce mode de transport est voué à disparaître. C'est pourquoi, il convient de l'utiliser avec parcimonie et de réserver autant que possible, les combustibles fossiles à cet usage.

## **Energie**

Dans ce secteur également, les émissions des gaz à effet de serre sont importantes et des économies doivent être faites.

En 2004, la consommation d'énergie de la Région Bruxelloise s'élevait à 2,2 Mtep (millions de tonnes équivalent pétrole) et se répartissait comme suit :

- logement : 41 %
- tertiaire : 31 %
- transport : 21 %
- industrie : 3 %

La première mesure et la plus efficace est ici aussi l'énergie non consommée.

La seconde mesure qui est à la portée de tout un chacun est d'opter pour l'électricité verte.

En effet, du fait de la libéralisation de l'énergie, le consommateur peut co-décider de l'avenir de l'approvisionnement énergétique. Il a la possibilité de faire le choix pour des énergies durables.

Passer à l'électricité verte est un petit pas que chacun peut désormais faire en région de Bruxelles-Capitale depuis le 1er janvier 2007.

En outre, le fait de « booster » la demande dans ce secteur contribue à l'émergence et au développement d'énergies renouvelables et dans ce domaine, l'éventail des possibilités est encore très faiblement exploité.

Greenpeace a réalisé un classement des producteurs d'électricité en prenant comme critère de sélection les énergies propres qui ne contribuent pas au réchauffement de la planète.

[www.greenpeace.org/electriciteverte](http://www.greenpeace.org/electriciteverte) - Tél. 02. 274 02 42

Dans ce domaine, l'éventail des possibilités d'économie d'énergie est vaste.

A cet effet, l'IBGE a édité une brochure très intéressante : « 100 conseils pour économiser l'énergie », une mine d'infos concrètes pour réduire la consommation d'énergie en 4 chapitres : des comportements qui ne coûtent rien et qui ne diminuent pas le confort, des micro investissements, des investissements économiseurs d'énergie à plus long terme ou encore l'utilisation des énergies renouvelables.

[www.bruxellesenvironnement.be](http://www.bruxellesenvironnement.be) Tél. 02 775 75 75.

Voir également : [www.test-achats.be](http://www.test-achats.be) thème « environnement » et « calculateur ». Vous y trouverez un questionnaire concernant 5 grands secteurs de la consommation : l'eau, l'énergie, les transports, l'alimentation, l'achat de biens et

les déchets qui vous permet de calculer l'impact sur l'environnement de vos comportements de consommation.

La Région de Bruxelles-Capitale a instauré cette année une nouvelle série de primes énergie pour les particuliers.

Celles-ci sont au nombre de 17 et concernent :

- l'isolation et la ventilation
- le chauffage performant
- l'énergie solaire
- les électroménagers performants

Il est à noter que ces primes sont très intéressantes (50% de la facture pour certaines)

[www.bruxellesenvironnement.be](http://www.bruxellesenvironnement.be) Tél. 02 775 75 75.

A titre d'exemples savez-vous qu'une prime existe pour :

- l'isolation du toit avec une toiture verte : 12€/m2 plafonné à 1000 €/logement.
- la protection solaire extérieure : 20% de la facture plafonné à 400 €/logement.
- chaudière au gaz à basse température : 50 % facture plafonnée respectivement à 150 € et 500 € selon le type de chaudière + une déduction fiscale de 40 %.
- chauffe-eau solaire : 50 % de la facture plafonnée respectivement à 3000 € ou 6000 € selon que celui-ci est combiné au chauffage + une déduction fiscale de 40 % + une prime communale d'un montant de 10% de la facture avec un maximum de 500 €/logement.
- habitation passive (15 kWh/m2/an) ou basse énergie (60 kWh/m2/an) : 100 €/m2 de surface plancher jusque 150 m2 et 50 €/m2 de surface plancher au-delà de 150 m2.

L'habitation passive concerne les nouvelles constructions tandis que l'habitation basse énergie peut être réalisée en rénovation.

Il est à noter qu'à très brève échéance, une directive européenne imposera à tous les Etats membres des normes strictes en matière de rationalisation d'énergie des logements.

Dans ce domaine, plus de 50 associations belges ont décidé d'accorder leurs violons pour créer la coalition climat au symbole ICI. L'objectif de cette coalition initiée par Greenpeace est de créer une campagne de sensibilisation « grand public » pour inciter tout un chacun à prendre des initiatives pour réduire sa consommation d'énergie. ([www.coalitionclimat.be](http://www.coalitionclimat.be))

## **Conclusion**

Chaque ménage bruxellois émet 4 tonnes de CO2 pour son logement et 1,2 tonne pour ses transports.

A Bruxelles, le chauffage provoque à lui seul 69 % des émissions de CO2.

Le défi à relever pour chacun d'entre nous est de diviser par 2, **nos émissions de gaz à effet de serre** et cela est parfaitement possible eu égard aux différents outils mis en place pour y parvenir, le meilleur outil étant la motivation de tout un chacun.

A vos caleuses.

Béatrix Tilquin